



PRIX JOURNALIER DE PENSION :

Le prix journalier de pension comprend deux éléments tarifaires :

- Un tarif couvrant l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, d'entretien des locaux et du linge, et d'animation de la vie sociale, fixé par l'établissement. Ce tarif évolue chaque année en fonction d'un pourcentage fixé par arrêté du Ministre des affaires sociales et de la santé.

APPARTEMENT Tarif TTC	CHAMBRE STANDARD Tarif TTC	GRANDE CHAMBRE Tarif TTC	STUDIO Tarif TTC
Hébergement en chambre double	Hébergement en chambre individuelle		
67.50 €	76.50 €	81.50 €	87,95 €

- Un tarif couvrant les prestations d'aide et de surveillance directement liées à l'état de dépendance de la personne. L'état de dépendance est apprécié par application de la grille nationale d'évaluation A.G.G.I.R. Ce tarif est fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil Général et financé pour partie par l'APA perçue selon les cas par la Maison ou les résidents. Le reste à charge est au minimum égal au tarif des G.I.R. 5 et 6. Il n'est pas facturé en cas d'absence.

Niveau de dépendance	TARIF TTC
G.I.R. 5 et 6	5.26 €
G.I.R. 3 et 4	12.39 €
G.I.R. 1 et 2	19.52 €

Dépôt de garantie : 2 100 euros

DEDUCTION :

Absence/Hospitalisation : 20,00 € (forfait hospitalier) à partir du 3^{ème} jour d'absence

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES :

Abonnement téléphonique : 6,22 € TTC par mois

Appels téléphoniques : 0,25 € TTC

Repas invité semaine : 9,50 € TTC le repas (hors boisson)

Repas invité dimanche et jour férié : 11.50 € le repas (hors boisson)

Repas invité Terre, Mer : 14 € (hors boisson)